



Exprimer des commentaires en ligne ou par la poste

Le Conseil d'experts offre à tous les citoyens la possibilité d'exprimer leurs commentaires, en ligne ou par la poste, sur les modifications aux contributions d'assurance proposées par la Société de l'assurance automobile du Québec pour les années 2016-2018.

Vous pouvez exprimer vos commentaires de deux façons :

- En remplissant le formulaire à l'écran pour transmettre vos commentaires en ligne.
- En imprimant le formulaire pour l'envoyer par la poste à l'adresse inscrite au [bas du formulaire](#).

Les champs marqués d'un astérisque (*) doivent être remplis obligatoirement pour que vos commentaires soient acceptés. Les autres champs sont facultatifs. Inscrivez vos commentaires dans le champ Commentaires. Votre texte ne doit pas dépasser l'équivalent de cinq pages.

Les commentaires qui contiennent des propos violents, injurieux ou blessants ou qui imputent des motifs indignes à qui que ce soit seront rejetés. Les commentaires anonymes ne seront pas non plus acceptés. Le Conseil d'experts tient à garantir la validité des commentaires reçus.

Tous les formulaires seront transmis aux membres du Conseil d'experts pour alimenter leur réflexion. Vous avez jusqu'au **vendredi 13 mars 2015** pour faire parvenir vos commentaires afin que le Conseil d'experts puisse les considérer avant la rédaction finale de son rapport. Les formulaires seront conservés par le Conseil d'experts et versés à ses archives à la fin de ses travaux.

Tous les citoyens peuvent exprimer leurs commentaires en ligne ou par la poste. Cependant, si vous souhaitez être entendu lors des [audiences publiques](#), vous devez [soumettre un mémoire](#).

